



APAVE
AGENCE DE BOURGES
11-13 rue Mac Donald
18000 BOURGES
N° SIRET : 90386907101103

DONNEUR D'ORDRE
COMMUNE DE SANCOINS
18600 SANCOINS

CONTACT : M. Marc Paillet



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Ce rapport annule et remplace les éventuelles versions précédentes



Numéro d'offre : **3607083.2**

Numéro de contrat : **C26328212**

Numéro de de tâche : **T260558066**

Date d'émission du rapport : **23/09/2026**

Rapport N° :
**C26328212 _147648 _COMMUNE DE
SANCOINS _amiante avant travaux**

Lieu d'intervention :

**2 Rue de l'Hôtel de Ville
18600 SANCOINS**

Destinataire rapport :
COMMUNE DE SANCOINS

Date d'intervention : **15/09/2026**

Intervenant : **Monsieur Alexandre FICHELLE**

Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 39 pages

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Adresse : 2 Rue de l'Hôtel de Ville
18600 SANCOINS

Étage : 3 Niveaux
Bâtiment : France Service
Nature du bâtiment : Bâtiment

Numéro de Lot :
Référence Cadastrale : Non communiqué
Date du Permis de Construire : Antérieur au 1er juillet 1997
Date de construction : Antérieure au 1er janvier 1949

1.2 DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : COMMUNE DE SANCOINS
Adresse : 18600 SANCOINS

DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : COMMUNE DE SANCOINS
Adresse : 18600 SANCOINS

1.3 EXÉCUTION DE LA MISSION

Repérage réalisé par : FICHILLE Alexandre

N° certification : 25756118
Date d'obtention : 10/02/2026
Organisme : Bureau Veritas
Adresse :

Date de la commande : 04/09/2026
Accompagnateur : M. Marc Paillet

Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud
Adresse laboratoire : 75C Avenue de Pascalet 30310 Vergèze 1-5922
Numéro d'accréditation :

Organisme d'assurance professionnelle : Allianz Global Corporate & Specialty SE
Adresse assurance : 1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex
N° de contrat d'assurance : FRL003861
Date de validité : 31/12/2026

1.4 REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Référence : /
Nature des travaux envisagés : Installation système climatisation au RDC et au 1er Etage

1.5 CONCLUSION(S) DU RAPPORT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

SOMMAIRE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
DESIGNATION DU BATIMENT	2
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE	2
EXÉCUTION DE LA MISSION	2
REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	2
CONCLUSION(S) DU RAPPORT	2
RESULTATS DU REPERAGE.....	4
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AFFECTES PAR LES TRAVAUX	4
MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	4
INVESTIGATIONS NON REALISEES	6
MOYENS D'ACCES A METTRE A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE	6
INVESTIGATION(S) APPROFONDIE(S) DEVANT ETRE REALISEE(S) PAR LE DONNEUR D'ORDRE	6
COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION	6
OBJECTIF	6
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES	6
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	7
PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION	8
PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	8
PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE	8
RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)	9
OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE BATI	9
PRECONISATIONS	9
ANNEXE : CROQUIS.....	10
ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	17
ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	27
ANNEXE : TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES	34
ANNEXE : CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	36
ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE	37
CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS	38

2. RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

2.1 Matériaux ou produits contenant de l'amiante affectés par les travaux

Absence

2.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
Extérieur	Façade Sud	Enduit	Enduit extérieur - Peinture Beige	Résultat d'analyse (P014)		Z008
		Enduit	Enduit extérieur - Peinture Marron	Résultat d'analyse (P015)		Z009
Extérieur	Façade Nord	Enduit	Enduit extérieur - Peinture Beige	Résultat d'analyse (P014 - idem)		Z008
		Enduit	Enduit extérieur - Peinture Marron	Résultat d'analyse (P015 - idem)		Z009
		Murs de soubassement	Joint Brique	Résultat d'analyse (P016)		
Extérieur	Façade Est	Enduit	Enduit extérieur - Peinture Beige	Résultat d'analyse (P014 - idem)		Z008
		Enduit	Enduit extérieur - Peinture Marron	Résultat d'analyse (P015 - idem)		Z009
Extérieur	Façade Ouest	Enduit	Enduit extérieur - Peinture Beige	Résultat d'analyse (P014 - idem)		Z008
		Enduit	Enduit extérieur - Peinture Marron	Résultat d'analyse (P015 - idem)		Z009
RDC	Entrée	Enduit	Enduit plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003)		Z002
		Enduit	Enduit plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P002 - idem)		Z001
RDC	Salle EPN	Enduit	Enduit plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P001)		
		Enduit	Enduit plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P002)		Z001
RDC	Accueil	Enduit	Enduit + Calicot - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)		Z007
		Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Marquage du matériau		
RDC	Bureau 1	Enduit	Enduit + Calicot - Peinture	Résultat d'analyse (P013)		Z007
		Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Marquage du matériau		
RDC	Salle d'attente	Enduit	Enduit plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003 - idem)		Z002
		Enduit	Enduit + Calicot - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)		Z007

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
		Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Marquage du matériau		
		Enduit	Enduit plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P002 - idem)		Z001
RDC	Bureau 2	Enduit	Enduit + Calicot - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)		Z007
		Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Marquage du matériau		
R+1	Local 1	Revêtement de sol	Colle + Ragréege - Carrelage Marron	Résultat d'analyse (P004)		Z003
		Revêtement de sol	Colle + Ragréege - Carrelage Clair	Résultat d'analyse (P006)		Z004
		Enduit	Enduit plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P008)		Z010
		Enduit	Enduit Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)		Z006
		Plinthes	Colle	Résultat d'analyse (P005)		Z005
R+1	Local AMCD	Enduit	Enduit plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P007)		Z010
		Revêtement de sol	Colle + Ragréege - Carrelage Marron	Résultat d'analyse (P004 - idem)		Z003
		Revêtement de sol	Colle + Ragréege - Carrelage Clair	Résultat d'analyse (P006 - idem)		Z004
		Plinthes	Colle	Résultat d'analyse (P005 - idem)		Z005
		Enduit	Enduit Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P009)		Z006
R+1	Pallier	Enduit	Enduit plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P008 - idem)		Z010
		Plinthes	Colle	Résultat d'analyse (P005 - idem)		Z005
		Revêtement de sol	Colle + Ragréege - Carrelage Marron	Résultat d'analyse (P004 - idem)		Z003
		Enduit	Enduit Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)		Z006
		Revêtement de sol	Colle + Ragréege - Carrelage Clair	Résultat d'analyse (P006 - idem)		Z004
R+2	Grenier	Enduit	Enduit Beige	Résultat d'analyse (P011)		
		Revêtement de sol	Dalle + Ragréege	Résultat d'analyse (P010)		
		Isolant	Flocage	Résultat d'analyse (P012)		
		Tuiles	Ardoises naturelles	Matériau ou produit qui par nature ne contient		

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
				pas d'amiante		
Extérieur	Toiture	Tuiles	Ardoises naturelles	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		
R+1	Escalier	Enduit	Enduit plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003 - idem)		Z002
		Enduit	Enduit plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P002 - idem)		Z001

3. INVESTIGATIONS NON REALISEES

3.1 Moyens d'accès à mettre à disposition par le donneur d'ordre

Néant

3.2 Investigation(s) approfondie(s) devant être réalisée(s) par le donneur d'ordre

Néant

4. COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION

4.1 Objectif

Le repérage de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti est défini à l'article R. 4412-97 du Code du Travail. Il consiste à rechercher, identifier, localiser et quantifier les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux tels qu'ils ont été définis par le donneur d'ordre.

4.2 Références réglementaires et normatives

Loi no 2016-1088 du 8 août 2016,
 Décret no 2012-639 du 4 mai 2012 modifié par le décret 2017-899 du 9 mai 2017 et par le décret 2019-251 du 27 mars 2019,
 Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
 Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par l'arrêté du 23 Janvier 2020,
 Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification,
 Articles L.4412-2, L.4531-1, L.4121-3 et R.4412-97 du Code du travail,
 Norme NF X 46 020 du 05 août 2017.

4.3 Conditions de réalisation du repérage

Date(s) et nature des visites sur site

Date(s) de la ou des visites	Objet
15/09/2026	Repérage Amiante et Plomb Avant Travaux

Documents remis :

Titre
Programme de travaux

Ecart(s) par rapport à la norme NF X 46-020 : Néant

Conditions du repérage : Le repérage est réalisé conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des sondages et prélèvements au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage.

Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage (dépose de doublages, de pléniums etc), le donneur d'ordre fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement des travaux projetés.

Moyens mis à disposition de l'opérateur : Accès

Commentaire : Néant

5. PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION

5.1 Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Référence du programme de travaux :

Nature des travaux envisagés : Installation système climatisation au RDC et au 1er Etage

Si des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'auraient pas fait l'objet d'investigations car non identifiés comme concernés par le programme de travaux tel que communiqué par le donneur d'ordre, ce dernier devra effectuer des investigations complémentaires.

5.2 Programme et périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage

Périmètre de repérage : Ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concernés par la mission de repérage, telle que découlant du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre.

Etage	Local / partie d'immeuble concerné par les travaux	Visitée	Justification
Extérieur	Façade Sud	OUI	
Extérieur	Façade Nord	OUI	
Extérieur	Façade Est	OUI	
Extérieur	Façade Ouest	OUI	
RDC	Entrée	OUI	
RDC	Salle EPN	OUI	
RDC	Accueil	OUI	
RDC	Bureau 1	OUI	
RDC	Salle d'attente	OUI	
RDC	Bureau 2	OUI	
R+1	Local 1	OUI	
R+1	Local AMCD	OUI	
R+1	Pallier	OUI	
R+2	Grenier	OUI	
Extérieur	Toiture	OUI	
R+1	Escalier	OUI	

Programme de repérage : Liste des composants de construction et parties de composants de construction à inspecter à l'occasion de la mission de repérage. Le programme de repérage est établi sur la base du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre, en prenant notamment en considération les données de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités			
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibro ciment	P	
3 - Parois verticales intérieures			
Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	

4 - Plafonds et faux plafonds

Plafonds	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M
Faux plafonds	Panneaux et plaques	P

5 - Planchers et planchers techniques

Revêtements de sols	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	M
----------------------------	--	---

6. RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

Rapports précédents :

Absence de rapports antérieurs ou non communiqués

7. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE BATI

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux.

Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

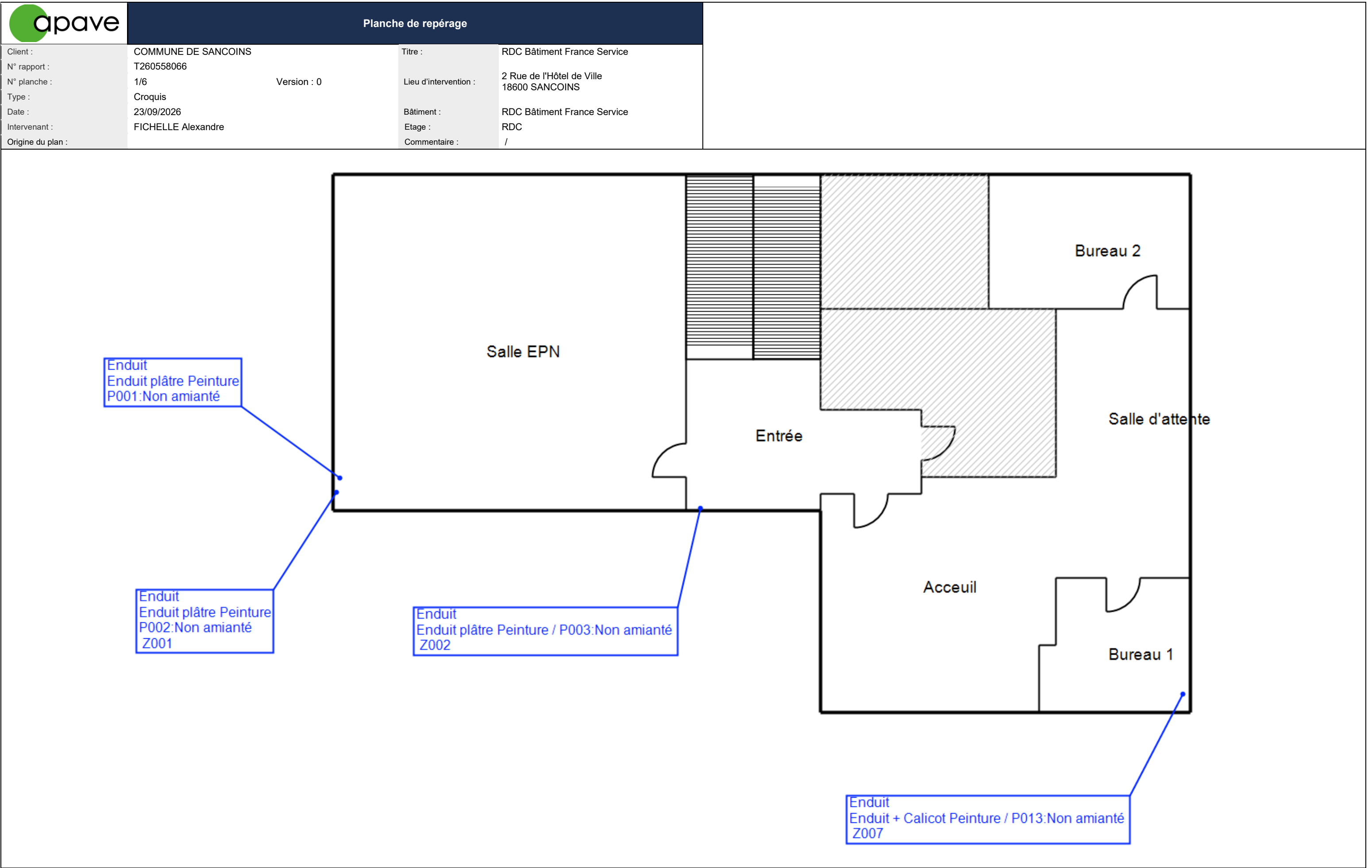
8. PRECONISATIONS

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

ANNEXE : CROQUIS



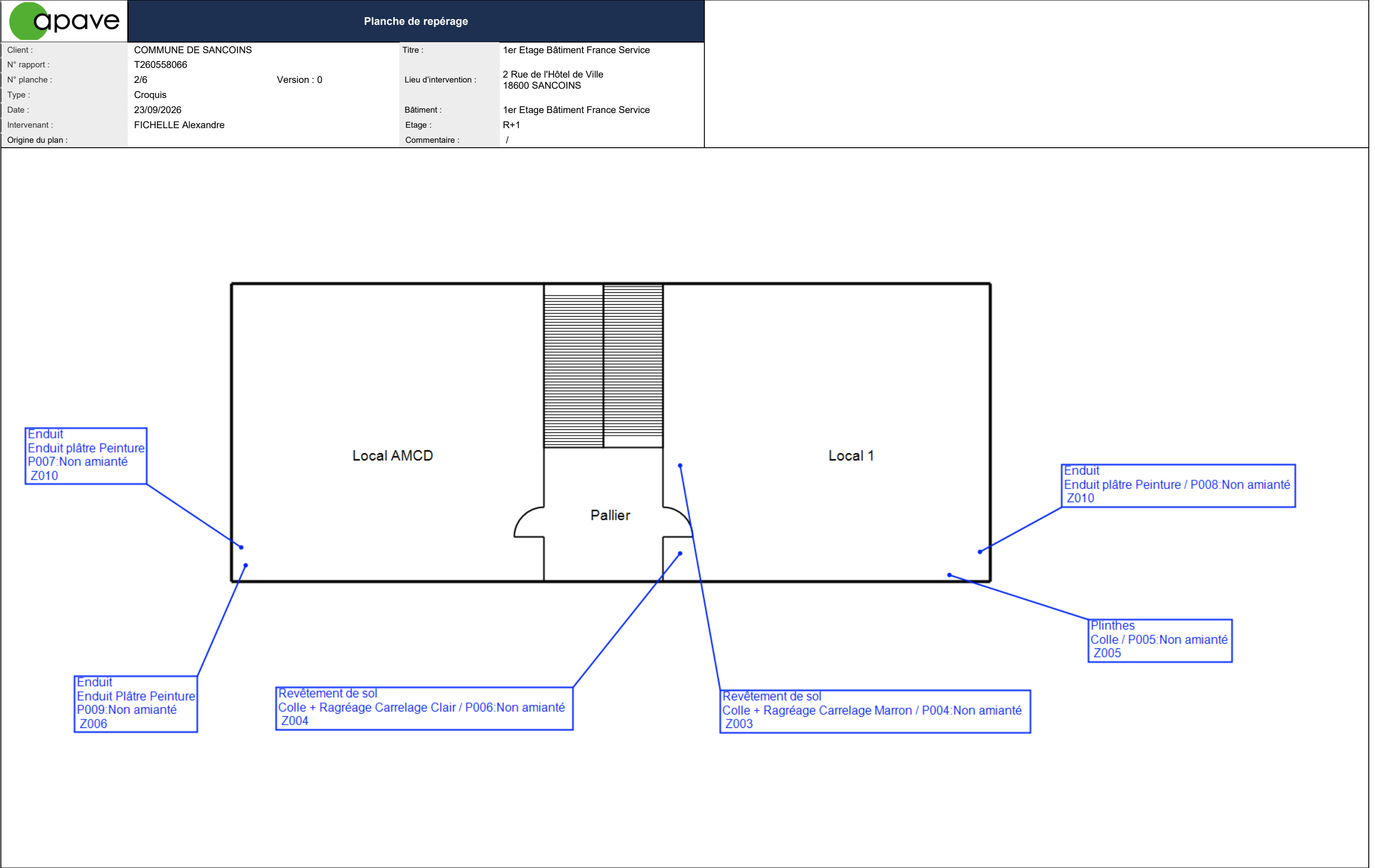


		Planche de repérage		
Client :	COMMUNE DE SANCOINS	Titre :	Grenier	
N° rapport :	T260558066			
N° planche :	3/6	Version :	0	
Type :	Croquis	Lieu d'intervention :	2 Rue de l'Hôtel de Ville 18600 SANCOINS	
Date :	23/09/2026	Bâtiment :	Grenier Bâtiment France Service	
Intervenant :	FICHELE Alexandre	Etage :	R+2	
Origine du plan :		Commentaire :	/	

Grenier

Revêtement de sol
Dalle + Ragréage / P010:Non amianté

Isolant
Flocage / P012:Non amianté

Enduit
Enduit Beige / P011:Non amianté

		Planche de repérage		
Client :	COMMUNE DE SANCOINS	Titre :	Toiture	
N° rapport :	T260558066			
N° planche :	4/6	Lieu d'intervention :	2 Rue de l'Hôtel de Ville 18600 SANCOINS	
Type :	Croquis			
Date :	23/09/2026	Bâtiment :		
Intervenant :	FICHELE Alexandre	Etage :	Extérieur	
Origine du plan :		Commentaire :		

Toiture

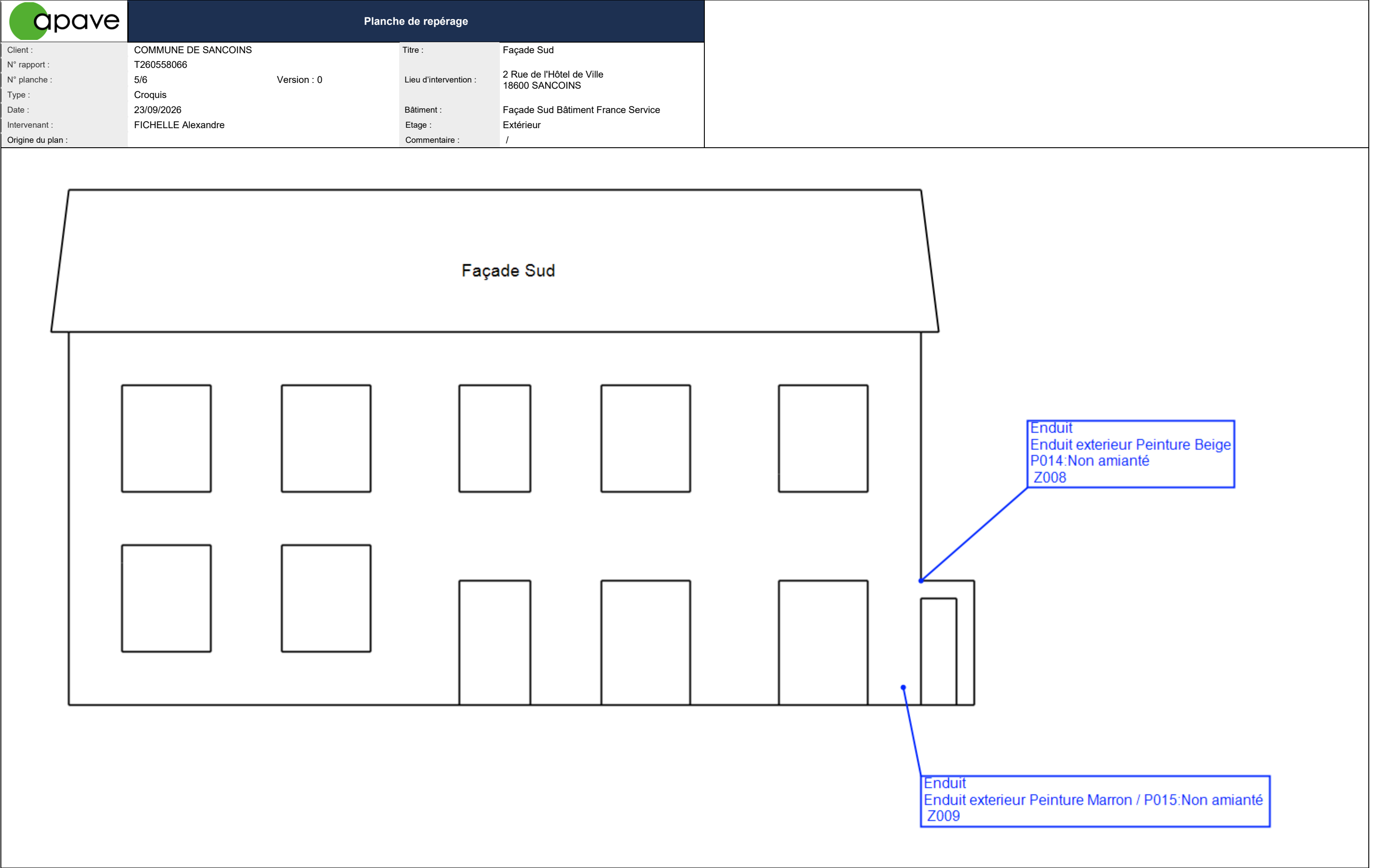
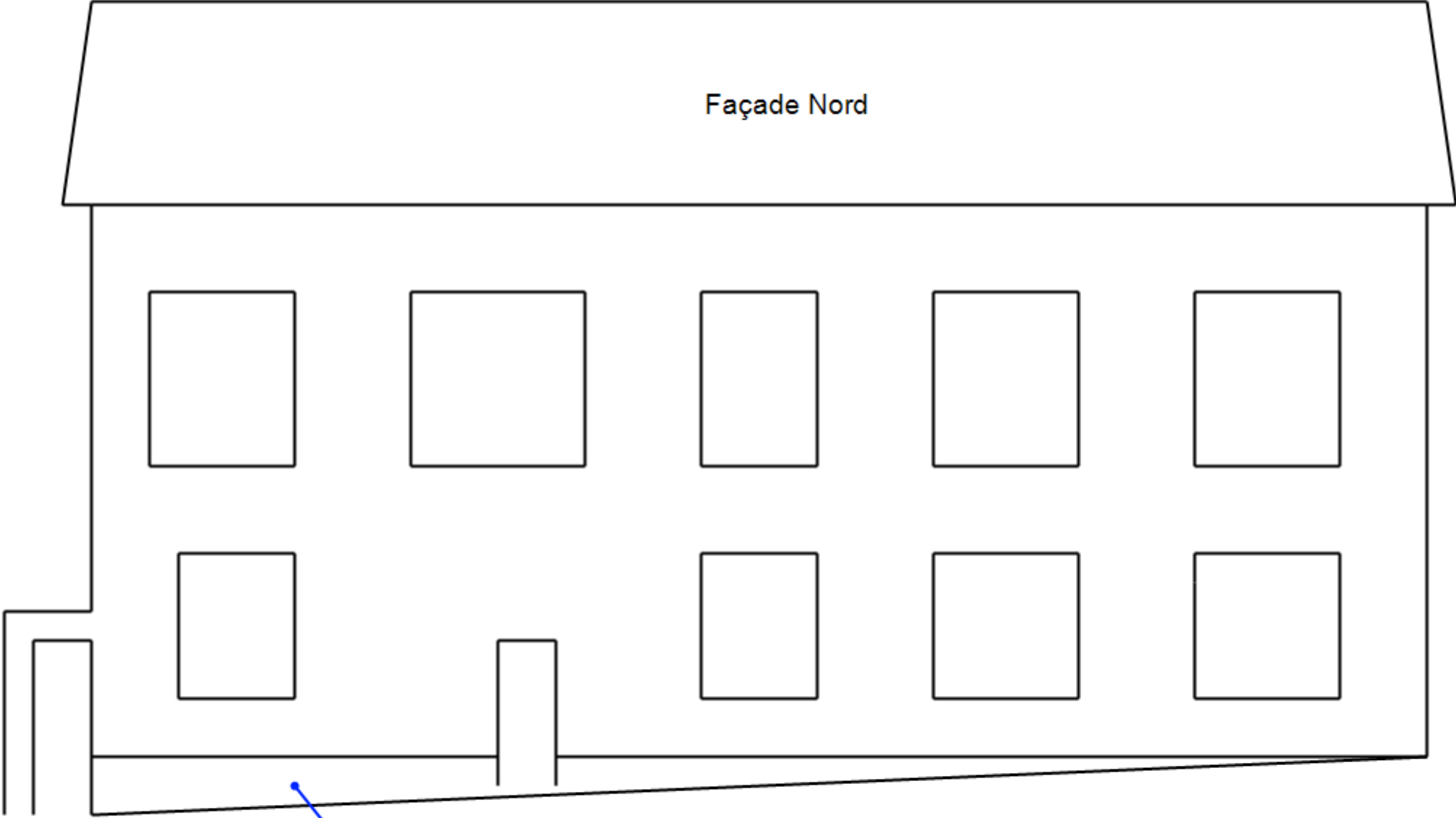


		Planche de repérage		
Client :	COMMUNE DE SANCOINS	Titre :	Façade Nord	
N° rapport :	T260558066			
N° planche :	6/6	Version :	0	
Type :	Croquis	Lieu d'intervention :	2 Rue de l'Hôtel de Ville 18600 SANCOINS	
Date :	23/09/2026	Bâtiment :	Façade Nord Bâtiment France Service	
Intervenant :	FICHELLÉ Alexandre	Etage :	Extérieur	
Origine du plan :		Commentaire :	/	



Façade Nord

Murs de soubassement
Joint Brique / P016:Non amianté

ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

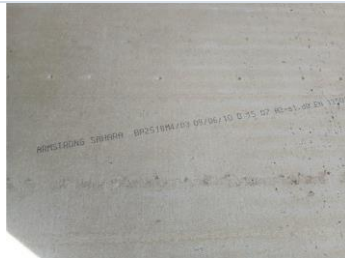


ELEMENT : Faux-plafond

Matériau / Produit Panneaux de faux-plafond

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLÉ Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement

Pièce ou local RDC - Bureau 1

Référence du sondage

Localisation Faux-plafond - Plafond

Commentaires Armstrong 09/06/2010



PRELEVEMENT : P001

Matériau / Produit Enduit plâtre - Peinture

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLÉ Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local RDC - Salle EPN

Référence du sondage

Localisation Enduit - Murs

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Enduit plâtre / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau de type peinture (bleu) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P002

Matériau / Produit Enduit plâtre - Peinture

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local RDC - Salle EPN

Référence du sondage

Localisation Enduit - Plafond

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Enduit plâtre / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P003

Matériau / Produit Enduit plâtre - Peinture

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local RDC - Entrée

Référence du sondage

Localisation Enduit - Murs

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Enduit plâtre / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P004

Matériau / Produit Colle + Ragréage - Carrelage Marron

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local R+1 - Local 1

Référence du sondage

Localisation Revêtement de sol - Sol

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Colle + Ragréage / Carrelage

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P005

Matériau / Produit Colle

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local R+1 - Local 1

Référence du sondage

Localisation Plinthes - Murs

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Colle

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P006

Matériau / Produit Colle + Ragréage - Carrelage Clair

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local R+1 - Local 1

Référence du sondage

Localisation Revêtement de sol - Sol

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Colle + Ragréage / Carrelage Clair

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P007

Matériau / Produit Enduit plâtre - Peinture

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local R+1 - Local AMCD

Référence du sondage

Localisation Enduit - Murs

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Enduit plâtre / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P008

Matériau / Produit Enduit plâtre - Peinture

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local R+1 - Local 1

Référence du sondage

Localisation Enduit - Murs

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Enduit plâtre / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau de type tresse de fibres (beige)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P009

Matériau / Produit Enduit Plâtre - Peinture

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local R+1 - Local AMCD

Référence du sondage

Localisation Enduit - Plafond

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Enduit Plâtre / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P010

Matériau / Produit Dalle + Ragréage

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local R+2 - Grenier

Référence du sondage

Localisation Revêtement de sol - Sol

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Dalle + Ragréage

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau semi-dur de type ragréage (gris)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P011

Matériau / Produit Enduit Beige

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local R+2 - Grenier

Référence du sondage

Localisation Enduit - Murs

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Enduit Beige

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (beige)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées

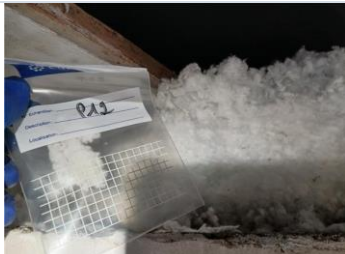


PRELEVEMENT : P012

Matériau / Produit Flocage

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local R+2 - Grenier

Référence du sondage

Localisation Isolant - Sol

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Flocage

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau friable fibreux de type flocage (blanc)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P013

Matériau / Produit Enduit + Calicot - Peinture

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local RDC - Bureau 1

Référence du sondage

Localisation Enduit - Murs

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Enduit + Calicot / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau de type peinture (violet) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	Fibres d'amiante non détectées
002-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées
003-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées
004-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées
002-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées
003-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées
004-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P014

Matériau / Produit Enduit extérieur - Peinture Beige

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local Extérieur - Façade Sud

Référence du sondage

Localisation Enduit - Murs

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Enduit extérieur / Peinture Beige

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (cimenteux) (gris)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P015

Matériau / Produit Enduit extérieur - Peinture Marron

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local Extérieur - Façade Sud

Référence du sondage

Localisation Enduit - Murs

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Enduit extérieur / Peinture Marron

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (beige)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P016

Matériau / Produit Joint Brique

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client COMMUNE DE SANCOINS

Nom de l'opérateur FICHELLE Alexandre

Numéro de dossier C26328212

Date de prélèvement 15/09/2026

Pièce ou local Extérieur - Façade Nord

Référence du sondage

Localisation Murs de soubassement - Murs

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Joint Brique

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Matériau dur de type joint ciment (gris)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-NS-056427-01	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSES

PV_00720260901928642



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

**APAVE INFRASTRUCTURES ET
CONSTRUCTION FRANCE**
Monsieur Alexandre FICHELLE
26 Rue des Frères Lumière
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-NS-056427-01 Date d'émission de rapport : 21/09/2026 21:41 Page 1/6
Dossier N° : 26W032948 Date de réception : 18/09/2026 Date d'analyse : 18/09/2026
Référence dossier Client: T260558066
C26328212 A - 2 Rue de l'Hôtel de Ville 18600 SANCOINS - COMMUNE DE SANCOINS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001-RDC - Salle EPN - Murs - Enduit - Enduit plâtre - Peinture	Matériau de type peinture (bleu) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	MET * / FEY6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	P002-RDC - Salle EPN - Plafond - Enduit - Enduit plâtre - Peinture	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / FEY6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003	P003-RDC - Entrée - Murs - Enduit - Enduit plâtre - Peinture	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	MET * / FEY6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / FEY6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

7 rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-NS-056427-01 Date d'émission de rapport : 21/09/2026 21:41 Page2/6
Dossier N° : 26W032948 Date de réception : 18/09/2026 Date d'analyse : 18/09/2026
Référence dossier Client: T260558066
C26328212 A - 2 Rue de l'Hôtel de Ville 18600 SANCOINS - COMMUNE DE SANCOINS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	P004-R+1 - Local 1 - Sol - Revêtement de sol - Colle + Ragréage - Carrelage Marron	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET / FEY6 *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
005	P005-R+1 - Local 1 - Murs - Plinthes - Colle	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET / FEY6 *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
006	P006-R+1 - Local 1 - Sol - Revêtement de sol - Colle + Ragréage - Carrelage Clair	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET / FEY6 *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007	P007-R+1 - Local AMCD - Murs - Enduit - Enduit plâtre - Peinture	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / FEY6 *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
008	P008-R+1 - Local 1 - Murs - Enduit - Enduit plâtre - Peinture	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau de type tresse de fibres (beige)	MET / D7LB *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-NS-056427-01 Date d'émission de rapport : 21/09/2026 21:41 Page 3/6
Dossier N° : 26W032948 Date de réception : 18/09/2026 Date d'analyse : 18/09/2026
Référence dossier Client: T260558066
C26328212 A - 2 Rue de l'Hôtel de Ville 18600 SANCOINS - COMMUNE DE SANCOINS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / D7LB *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
009	P009-R+1 - Local AMCD - Plafond - Enduit - Enduit Plâtre - Peinture	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / D7LB *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
010	P010-R+2 - Grenier - Sol - Revêtement de sol - Dalle + Ragréage	Matériau semi-dur de type ragréage (gris)	MET / D7LB *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011	P011-R+2 - Grenier - Murs - Enduit - Enduit Beige	Matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (beige)	MET / D7LB *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
012	P012-R+2 - Grenier - Sol - Isolant - Flocage	Matériau friable fibreux de type flocage (blanc)	MET / D7LB *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-NS-056427-01 Date d'émission de rapport : 21/09/2026 21:41 Page4/6
Dossier N° : 26W032948 Date de réception : 18/09/2026 Date d'analyse : 18/09/2026
Référence dossier Client: T260558066
C26328212 A - 2 Rue de l'Hôtel de Ville 18600 SANCOINS - COMMUNE DE SANCOINS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
013	P013-RDC - Bureau 1 - Murs - Enduit - Enduit + Calicot - Peinture	Matériau de type peinture (violet) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET / D7LB *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP / KIAU *	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET / D7LB *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / D7LB *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP / KIAU *	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
014	P014-Extérieur - Façade Sud - Murs - Enduit - Enduit extérieur - Peinture Beige	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (cimentueux) (gris)	MET / D7LB *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
015	P015-Extérieur - Façade Sud - Murs - Enduit - Enduit extérieur - Peinture Marron					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-NS-056427-01 Date d'émission de rapport : 21/09/2026 21:41 Page 5/6
Dossier N° : 26W032948 Date de réception : 18/09/2026 Date d'analyse : 18/09/2026
Référence dossier Client: T260558066
C26328212 A - 2 Rue de l'Hôtel de Ville 18600 SANCOINS - COMMUNE DE SANCOINS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (beige)	MET / D7LB *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
016	P016-Extérieur - Façade Nord - Murs - Murs de soubassement - Joint Brique	Matériau dur de type joint ciment (gris)	MET / D7LB *	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante optiquement observables" inférieure à la limite de détection. " ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm) ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JORF n°0238 du 13 octobre 2022, texte n° 10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORF n°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 90827

F-44308 Nantes, FRANCE

Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 5597

Portée disponible sur

www.cofrac.fr



**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS****RAPPORT D'ANALYSE**

N° de rapport d'analyse : AR-26-NS-056427-01	Date d'émission de rapport : 21/09/2026 21:41	Page 6/6
Dossier N° : 26W032948	Date de réception : 18/09/2026	Date d'analyse : 18/09/2026
Référence dossier Client: T260558066		
C26328212 A - 2 Rue de l'Hôtel de Ville 18600 SANCOINS - COMMUNE DE SANCOINS		



Gabriel ORHAN
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1 - 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



ANNEXE : TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES

SANS OBJET

ANNEXE : CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE



Certificat attribué à

Alexandre FICHELLE

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	04/09/2025	03/09/2032
Gaz	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	04/09/2025	03/09/2032
Électricité	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	05/09/2025	04/09/2032
DPE sans mention	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	10/02/2026	09/02/2033
Amiante avec mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	05/09/2025	04/09/2032
Amiante sans mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	05/09/2025	04/09/2032

Date : 10/02/2026
 Numéro du certificat : **25756118**

Samuel DUPRIEU - Président



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus. Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme. [Cliquez ici pour vérifier la validité de ce certificat](#)
 Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
 1 Place Zaha Hadid 92400 Courbevoie





ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société :

SAS APAVE
Immeuble CANOPY 6 rue du général Audran
92400 COURBEVOIE
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

APAVE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION France
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL003861** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Dont :			
Dommages immatériels non consécutifs	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Dont :			
Dommages immatériels non consécutifs sur base « Loss of use »	2 500 000	EUR	Par année d'assurance
Tous dommages causés par l'amiante et le plomb (hors Faute Inexcusable)	5 000 000	EUR	Par année d'assurance

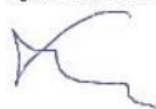
Il est précisé que le souscripteur est à jour du paiement de ses primes / ne fait pas l'objet d'une procédure de mise à demeure pour non-paiement de prime / ne fait l'objet d'aucune suspension de garantie, ni d'aucune procédure de mise en demeure pour non-paiement de prime au titre de ce contrat. Les activités assurées sont décrites dans l'Annexe suivante.
Période d'assurance du 01/01/2026 au 31/12/2026

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 17/11/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :

S. PERREAU Allianz (®)
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
00 487 424 608

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social:
Königsstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 206312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhendörfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les responsabilités du producteur de déchets

Le Code de l'Environnement dispose dans son article L. 541-2 : « Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge. »

A ce titre, pour des travaux de désamiantage, le maître d'ouvrage (en général le propriétaire) est responsable de la bonne élimination des déchets issus du chantier. Les déchets de chantier tels que les équipements de protection des intervenants sont de la responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux.

Les familles de déchets

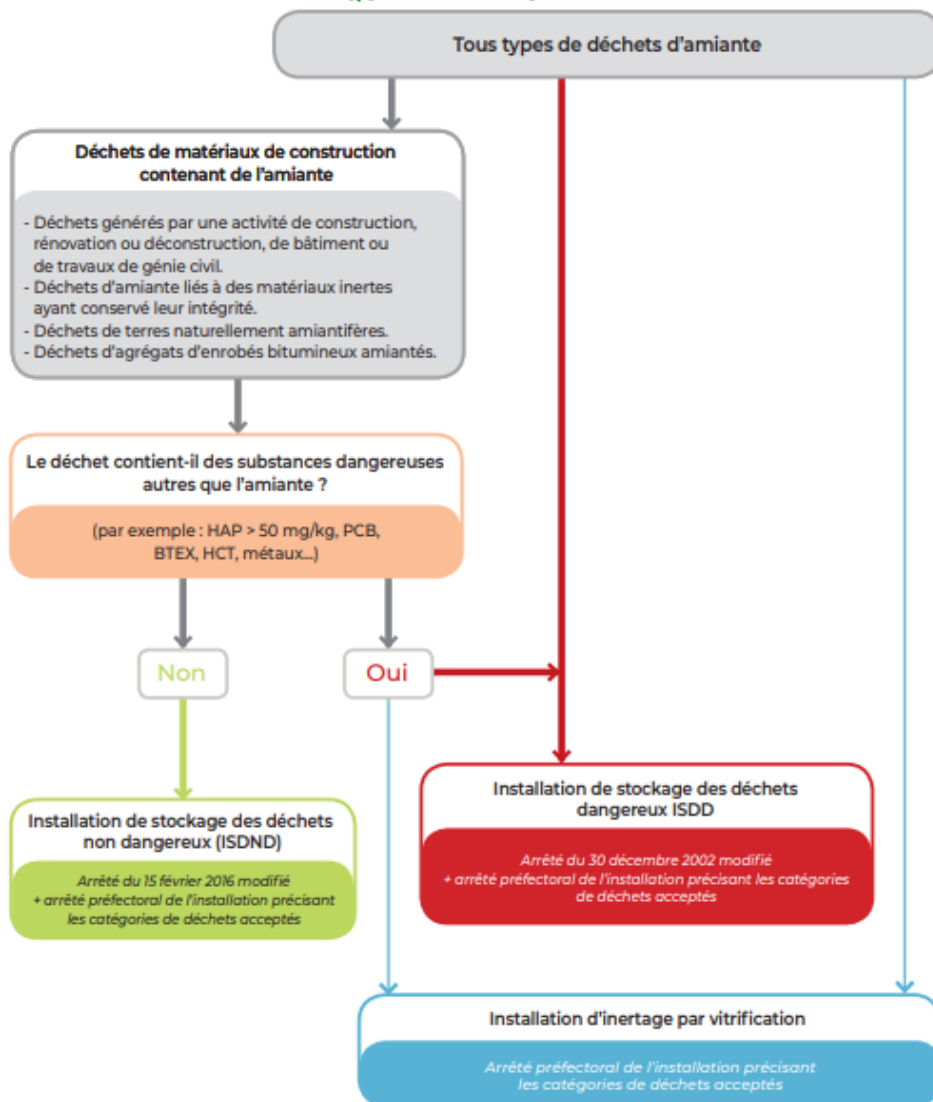


Les différentes sortes de déchets d'amiante

Les déchets d'amiante se divisent en deux grandes catégories quant à la gestion de leur élimination. **Le traitement va dépendre de la nature des déchets amiantés.** :

Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou installation d'inertage par vitrification	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
Tous types de déchets amiantés, y compris les déchets connexes de chantiers contaminés (EPI, films de protection)	Déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, y compris les terres naturellement amiantifères et les agrégats d'enrobés bitumineux amiantés

A CHAQUE DECHET SA FILIERE



Document INRS

Organisation à prévoir pour la gestion de ces déchets

L'entreprise doit appliquer les dispositions réglementaires existantes concernant les déchets qu'elle produit ou détient, car elle en est responsable. Elle doit impérativement disposer, avant même le démarrage des travaux, d'un **certificat d'acceptation préalable (CAP)** de l'installation de stockage des déchets ou de traitement par vitrification pour chaque catégorie de déchet amianté que son activité va produire. Un **bordereau de suivi des déchets contenant de l'amiante (BSDA)** accompagne chaque lot depuis son lieu de production jusqu'à son élimination finale.

À toutes les étapes de la gestion de ces déchets, la manutention des déchets doit être organisée de façon à éviter la libération de fibres. L'utilisation de moyens adaptés d'aide à la manutention ou au levage est à rechercher. Le nettoyage des surfaces, outils, engins, véhicules sera effectué par humidification et aspiration avec du matériel adapté (soufflettes à proscrire). Les salariés doivent être informés des risques qu'ils encourent et formés aux moyens de prévention (modes opératoires, EPI, règles d'hygiène).

Élimination des déchets

Les déchets doivent être confiés à des centres de traitement autorisés, après demande d'un certificat d'acceptation préalable.

Les adresses des installations de stockage des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès des préfetures, des Conseils généraux, des mairies, des DREAL et de l'ADEME ainsi qu'en consultant les sites suivants :

<https://www.sinoe.org/>

<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>